

1

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>				
Adresse de l'entreprise <u>36 38 Boulevard du Riou 06400 CANNES</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>				
Numéro SIRET* <u>8</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>1</u> <u>6</u> <u>8</u> <u>8</u> <u>4</u> <u>5</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>1</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>8</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
		Terrains AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	19 590	6 548	13 042
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières * BH	BI	2 500		2 500
		<b>TOTAL (II)</b> BJ	BK	22 090	6 548	15 542
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	129 935		129 935
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	80 856		80 856
		Autres créances (3) BZ	CA	6 304		6 304
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	23 595		23 595	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	CK	240 690		240 690	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écart de conversion actif * (VI) CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO	IA	262 780	6 548	256 232		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 000 .....) )			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )			DG		
	Report à nouveau			DH	77 323	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	39 827	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	118 250	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="E1"/> )			DV	64 192	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	60 223	
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 567	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	137 982		
Ecart de conversion passif *			ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	256 232		
<b>RENVIS</b>	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	137 982	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR				Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue				
	services*	FG	FH	FI	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	
				48 495	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>					HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>					HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>						HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					<b>(IX)</b>	HJ	
Impôts sur les bénéfices *					<b>(X)</b>	HK	8 668
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>					HL	1 442 366	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>					HM	1 402 539	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>						HN	39 827
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières				HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *				HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier				HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)				RD	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires		A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N	
						Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.										TOTAL I		CZ		1		2		3	
CORPORELLES										TOTAL II		KD		KE		D8		D9	
FINANCIÈRES										TOTAL III		LN		LO		8M		8T	
Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR														Néant <input type="checkbox"/> *					
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		1		2		3	
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		D8		D9	
Terrains										KG		KH		17 870		KH		KI	
Constructions										KJ		KJ		17 870		KK		KL	
Sur sol propre [Dont Composants L9]										KM		KM		17 870		KN		KO	
Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]										KP		KP		17 870		KQ		KR	
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]										KS		KS		17 870		KT		KU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]										KV		KV		17 870		KW		KX	
Autres immobilisations corporelles										KY		KY		17 870		KZ		LA	
Installations générales, agencements, aménagements divers *										LB		LB		1 720		LC		LD	
Matériel de transport *										LE		LE		1 720		LF		LG	
Matériel de bureau et mobilier informatique										LH		LH		1 720		LI		LJ	
Emballages récupérables et divers *										LJ		LJ		1 720		LK		LM	
Immobilisations corporelles en cours										LK		LK		1 720		LL		LN	
Avances et acomptes										LN		LN		19 590		LO		LP	
TOTAL III										LN		LN		19 590		LO		LP	
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8G		2 500		8M		8T	
Autres participations										8U		8U		2 500		8V		8W	
Autres titres immobilisés										1P		1P		2 500		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1T		2 500		1U		1V	
TOTAL IV										LQ		LQ		2 500		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		ØG		22 090		ØH		ØJ	
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.										TOTAL I		1		3		4			
CORPORELLES										TOTAL II		2		3		4			
FINANCIÈRES										TOTAL III		2		3		4			
Frais d'établissement et de développement										IN		CØ		DØ		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		LV		LW		1X			
Terrains										IP		LX		LY		LZ			
Constructions										IQ		MA		MB		MC			
Sur sol propre										IR		MD		ME		MF			
Sur sol d'autrui										IS		MG		MH		MI			
Inst. gales, agencts et am. des constructions										IT		MJ		MK		ML			
Autres immobilisations corporelles										IU		MM		MN		MO			
Inst. gales, agencts, aménagements divers										IV		MP		MQ		MR			
Matériel de transport										IW		MS		MT		MU			
Matériel de bureau et informatique, mobilier										IX		MV		MW		MX			
Emballages récupérables et divers*										MY		MZ		NA		NB			
Immobilisations corporelles en cours										NC		ND		NE		NF			
Avances et acomptes										ND		NE		NF		NG			
TOTAL III										IY		NG		NH		NI			
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW			
Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés										II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV										I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

#### CADRE B

##### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 041	QE	1 787	QF		QG	4 828	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 290	QM	430	QN		QO	1 720	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>		QU	4 331	QV	2 217	QW		QX	6 548	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	4 331	ØP	2 217	ØQ		ØR	6 548	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO			
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW		<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY		<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>	NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**  
**Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"**

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN  
 Détail du poste "Autres provisions réglementées"**

Désignation de l'entreprise    AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

### PROVISIONS INSCRITES AU BILAN Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**  
**Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"**

Désignation de l'entreprise    AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

### Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise    AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4



Désignation de l'entreprise :		AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Néant <input type="checkbox"/>		*					
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 500	UV		UW	2 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	80 856		80 856					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 304		6 304				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>		VT	89 660	VU	87 160	VV	2 500			
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	60 223		60 223						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 738		2 738						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	581		581						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 668		8 668					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 580		1 580						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	64 192		64 192						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	137 982	VZ	137 982						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2018			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	39 827		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	8 668		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	RÉGIMES DIMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						TOTAL I	48 495			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
	- imposées au taux de 0 %						WH			
	- imposées au taux de 19 %						WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY		
	Majoration d'amortissement*							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	48 495			
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	48 495			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD



**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**  
**Détail du poste "Réintégrations diverses"**

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise    AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Réintégrations diverses	Montant



Désignation de l'entreprise <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 381	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>
--

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise										AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	47 110	Affectations aux réserves - Réerves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) <b>TOTAL II</b>	ZB								
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	30 213		ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE								
					ZF								
	<b>TOTAL I</b>	ØF	77 323		ZG	77 323							
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ									
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance			YT	80 570								
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8		XQ	15 000								
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	106 591								
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	76 486								
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES	4 297	ST	157 495								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	436 142								
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	1 580								
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )	ZS		9Z	15 143								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	16 723								
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	149 807								
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	141 373								
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*			ØB	103 361								
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			ØS									
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%							
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG									
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH									
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑩
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

# DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

## Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise     AUTOMOBILE LECLERC AZUR

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b>						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
<b>Origine</b>		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
		N-8				
		N-9				
<b>TOTAL 2</b>						
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b>						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
<b>TOTAL</b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,8 % <sup>2</sup>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>		
①		②	③	④	⑤	⑥	$\pi$
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>AUTOMOBILE LECLERC AZUR</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

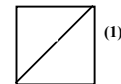
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : AUTOMOBILE LECLERC AZUR		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1 2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP	4	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 442 366	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	1 442 366	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	129 935	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	129 935	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	908 855	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	421 142	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	15 000	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	1 344 997	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	227 304
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	<b>SA</b>	227 304	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	<b>GX</b>	1 442 366	
Effectifs au sens de la CVAE *	<b>EY</b>	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique	<b>HX</b>		
Période de référence	GY	du	01012018
	GZ	au	31122018
Date de cessation	<b>HR</b>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 2 1 6 8 8 4 5 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AUTOMOBILE LECLERC AZUR

ADRESSE (voie) 36 38 Boulevard du Riou

CODE POSTAL 06400

VILLE CANNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique JULES Prénom(s) CHRISTOPHE

Nom marital % de détention 37 Nb de parts ou actions 37

Naissance : Date 14121975 N° Département 75 Commune PARIS 12 Pays FR

Adresse : N° 11 Voie RUE ESPRIT VIOLET

Code Postal 06400 Commune CANNES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique KOLAR Prénom(s) ALEXIS

Nom marital % de détention 38 Nb de parts ou actions 38

Naissance : Date 14041978 N° Département 75 Commune PARIS 11 Pays FR

Adresse : N° 11 Voie RUE ESPRIT VIOLET

Code Postal 06400 Commune CANNES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise AUTOMOBILE LECLERC AZUR

<b>II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :</b>											
Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="LAINE"/>		Prénom(s)	<input type="text" value="JEAN MICHEL"/>					
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="25"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="25"/>					
Naissance :	Date	<input type="text" value="29081952"/>	N° Département	<input type="text" value="37"/>	Commune	<input type="text" value="LOCHES"/>		Pays		<input type="text" value="FR"/>	
Adresse :	N°	<input type="text" value="22"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DU BARUCOURT"/>							
	Code Postal	<input type="text" value="95180"/>	Commune	<input type="text" value="MENUCOURT"/>		Pays		<input type="text" value="FR"/>			
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>					
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>					
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays			<input type="text"/>
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays		<input type="text"/>			
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>					
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>					
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays			<input type="text"/>
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays		<input type="text"/>			
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>					
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>					
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays			<input type="text"/>
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays		<input type="text"/>			
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>					
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>					
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays			<input type="text"/>
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays		<input type="text"/>			
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>					
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>					
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays			<input type="text"/>
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays		<input type="text"/>			
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>					
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>					
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays			<input type="text"/>
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>							
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		Pays		<input type="text"/>			

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 2 1 6 8 8 4 5 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AUTOMOBILE LECLERC AZUR

ADRESSE (voie) 36 38 Boulevard du Riou

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), coch <input type="checkbox"/> case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AUTOMOBILE LECLERC AZUR 36 38 Boulevard du Riou 06400 CANNES France		1119 Route de Pegomas 06370 MOUANS SARTOUX	
SIRET	82216884500011		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET :	

## B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de véhicules neuf occasion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------------	--	--------------------------

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	10 375	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
-------------------	--	---------------------------	--------	---------------------------	--------	---------	--

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>						
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
---	--	--	---	--

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 10052019 Lieu : CANNES Qualité : Président Nom du signataire : M JULES CHRISTOPHE

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2019)

Si déposé néant, cochez la case :

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>														
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<b>c</b>										
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>										
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<b>e</b>										
				<b>f</b>										
				<b>g</b>										
				<b>h</b>										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<b>i</b>										
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>										
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>										
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>														
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SARL - tous les associés ;</li> <li>- SCA - associés gérants ;</li> <li>- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;</li> <li>- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.</li> </ul>		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées :											
1		2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		5	6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		7	8
M JULES CHRISOTPHE		37	2018	25 800										
11 RUE ESPRIT VIOLET 06400 CANNES														
M KOLAR ALEXIS		38	2018	25 800										
11 RUE ESPRIT VIOLET 06400 CANNES														
M LAINE JEAN MICHEL		25	2018											
22 RUE DU BARUCOURT 95180 MENU COURT														
<b>J DIVERS</b>														
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )														
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )														
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>														
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice										
				MVLT restant à reporter										